

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 AVRIL

LES ÉCOLES LIBRES

Il y a quelques semaines, le Conseil municipal de Nantes, dont la majorité est conservatrice, décidait d'allouer, sur les fonds municipaux, des subventions à un certain nombre d'écoles libres de la ville. Le préfet annula la délibération. La municipalité protesta et se pourvut devant le Conseil d'État. Celui-ci donna raison au préfet.

La doctrine du Conseil d'État est que les communes n'ont droit de subventionner que les écoles communales, les écoles libres ne pouvant être créées, soutenues, subventionnées que par des particuliers.

La doctrine est discutable sans doute, mais, provisoirement au moins, il faut bien s'incliner devant cette jurisprudence.

Seulement, il se produit à ce sujet un incident assez piquant. Un contribuable parisien vient de prendre l'initiative de déférer au Conseil d'État, en vue d'en obtenir l'annulation, les délibérations du Conseil municipal de Paris allouant des subventions à un certain nombre d'écoles libres. Il est vrai que les établissements ainsi favorisés sont essentiellement laïques, mais il est évident que cette considération ne doit peser d'aucun poids sur les décisions du Conseil d'État. Quel que soit l'esprit dans lequel l'enseignement y est donné, une école libre ne change pas pour cela de caractère. Ce qui est une vérité administrative à Nantes ne saurait être une erreur à Paris, et réciproquement. Il ne semble donc pas douteux que le Conseil d'État annule les délibérations du Conseil municipal de Paris. Sinon, il annulera son propre arrêt.

Mais, d'un autre côté, contrarier le Conseil municipal de Paris est grave ; le contrarier, non sur la demande du préfet qui ne paraît pas

s'inquiéter de la loi, mais sur l'initiative d'un simple citoyen, est plus grave encore. Que va faire le Conseil d'État ?

Et s'il se conforme à sa propre jurisprudence, s'il annule les délibérations, est-ce bien sûr que le gouvernement aura assez d'énergie pour faire respecter l'arrêt du Conseil d'État ? Entrer en lutte avec le Conseil municipal de Paris, et sur un pareil terrain, c'est grave.

Il sera donc très intéressant de suivre les développements de toute cette affaire.

INFORMATIONS

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT

Quelques modifications ont été apportées à l'itinéraire du voyage que le Président de la République doit faire, en mai, dans le Midi de la France.

M. Carnot quittera Paris le 17 et visitera successivement : Limoges, Montauban, Toulouse, Luchon, d'où il gagnera en voiture Bagnères-de-Bigorre, Tarbes, Pau, Bayonne, Biarritz, Dax, où il présidera à l'inauguration de la statue de Borda ; et, enfin, Montauban, d'où il repartira le 26, pour rentrer le soir même à Paris.

LE RECENSEMENT

Le recensement va commencer. On maintient sur les listes la suppression de l'indication de la religion.

La majorité écrasante des catholiques troublait le monde juif et libre-penseur. Le dernier recensement a relevé qu'il n'y a que 50,000 juifs environ dans toute la France.

LE RENOUVELLEMENT DU CADASTRE

Une commission spéciale sera prochainement constituée par M. Rouvier, ministre des finances, pour l'examen des questions qui se

rapportent à la réfection du cadastre.

Le programme de cette commission est actuellement en préparation au ministère des finances.

La question de la réfection du cadastre, qui intéresse à un si haut degré la propriété immobilière, au point de vue de l'exacte répartition des charges fiscales et surtout au point de vue de la constitution de l'état-civil des immeubles, doit donner lieu à des études et à des expériences pour lesquelles un crédit de un million a déjà été inscrit, on le sait, au budget de 1891.

Le gouvernement estime que le crédit permettra de mener les études à bonne fin, mais il n'est pas vraisemblable que les divers travaux d'essai, qui vont être commencés pour fixer les idées sur tel ou tel point du programme, puissent être terminés avant la fin de l'année courante.

Il n'y a pas de petites économies.

Dans la maison d'un ancien Président de la République — ce n'est pas de M. Grévy que nous voulons parler — on comprend la valeur de cet apophtegme.

Hier, dit le *Figaro*, les gens qui passaient place Saint-Georges regardaient, étonnés, deux domestiques en gilets noirs à manches et tabliers blancs à bavettes, occupés, avec de petits camions de couleur noire, pris chez le marchand de couleurs voisin, à repeindre les grilles de fer des balcons d'un hôtel célèbre, celui même que les contribuables ont offert, de leurs deniers, au « Libérateur du Territoire ».

L'*Echo de Paris* a relevé les noms des officiers de cavalerie ayant donné leur démission depuis un an. Ils appartiennent presque tous à l'armorial de France ou à la grande industrie.

Capitaines démissionnaires : Bodin de Ga-

lembert, de Noailles, de Polinière, de Partz de Pressy.

Lieutenants : de Pindray d'Ambelle ; Montariol, de Lalande-Calan, Dulon ; d'Halwin de Piennes de Maguelois de Touaré, gendre du maréchal de Mac-Mahon ; de Ganay, Lalande, de Portes, de Galard de Brassac de Béarn, Guérin, Martell, de Fayet, Poisson, Lagroy de Crouette de Saint-Martin.

Sous-lieutenants : Robert, de Reculot, de Pourtalès, André, Lamart, Magnan, fils du général.

Si des raisons de famille ou des convenances sociales ont déterminé nombre de jeunes officiers à quitter de bonne heure le service, beaucoup ont renoncé à leur épauvette en présence des réductions de cadres qui paralysent l'avancement de la cavalerie.

Les juges de la République mettent une diligence remarquable à juger les prévenus traduits en police correctionnelle.

La onzième chambre, présidée par M. Labrousse, a expédié, mardi, en l'espace de cinq heures, non pas cent affaires comme samedi, mais cent seize affaires.

Deux cents mois de prison environ ont été distribués aux prévenus : soit sept semaines d'emprisonnement pour chaque affaire inscrite au rôle !

Quelle diligence !

L'*Eclair* a publié la dépêche suivante de Turin, 31 mars :

« La famille Napoléon s'est réunie ce soir à Montcalieri et a reconnu le prince Victor pour son chef. Le prince Louis a agréé cette reconnaissance.

» Le testament sera publié après que les exécuteurs testamentaires se seront mis d'accord. Dans ce but, les princes se rendront à Genève.

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Elle n'était pas fière madame Robinet en recevant cette semonce !

— Est-ce qu'il va me garder ? me jeter en prison ?... se demandait-elle.

Et elle regardait la porte de l'air d'une personne qui préférerait se trouver dehors que de l'ans.

Elle essaya de se justifier :

— Il faut bien travailler, monsieur le juge, pour gagner sa pauvre vie ! Si on n'avait que les bénéfices de la loge pour mettre quelques sous de côté...

Mais Queyrat l'interrompit :

— Assez ! Vous n'êtes pas ici pour plaider, mais pour m'écouter et pour me répondre quand je vous interroge.

Madame Robinet sentit ses épaules se glacer. Ses jambes tremblèrent. Sa langue lui paraissait se gonfler dans sa bouche. Il lui semblait qu'elle ne pourrait plus articuler une parole.

— Savez-vous quelque chose de particulier

touchant le meurtre ? Avez-vous remarqué quelque allée et venue, quelque mouvement insolite dans la maison, soit avant, soit après le 15 septembre ? Cherchez dans votre mémoire. Réfléchissez que si, sachant quelque chose, vous le cachez, soit dans la crainte que cela vous occasionne des désagréments, soit pour rendre service à un tiers, vous tomberez sous le coup de la loi. Vous n'ignorez pas que la police parvient à connaître tout ce qu'elle veut. Dites tout ce que vous savez, tout ce que vous avez entendu dire, tout ce que vous soupçonnez.

Ces paroles émuèrent la concierge au dernier point. Il n'était pas rassurant du tout, ce petit juge d'instruction ! Il avait une façon de poser les questions, derrière laquelle se sentait la menace de la prison. Elle appuyait ses coudes sur ses genoux, et son front sur la paume de ses mains, et elle se creusait la cervelle pour chercher ce qu'elle pourrait bien apprendre au juge d'instruction de nouveau touchant la mort de René Bernard. Tout à coup, elle eut un éclair d'inspiration.

— Monsieur ! Monsieur ! dit-elle.

— Quoi ?

— Avez-vous interrogé les locataires ?

— Non.

— Ils ont peut-être remarqué quelque chose, eux !

— Je les interrogerai. Qu'est-ce qui vous fait penser que j'apprendrai du nouveau en les questionnant ?

— C'est parce que...

— Vous hésitez. Parlez ! Ne craignez rien !

— Il y en a un qu'on n'a pas vu dans la maison depuis le jour du crime !

Queyrat bondit.

— Vous connaissiez un fait de cette importance, et vous n'en parliez pas ! Expliquez-vous ! Le nom de ce locataire ?

— Il s'appelle Stephan Mordy.

— Vous l'avez vu partir ?

— Non.

— Depuis combien de temps ne l'avez-vous plus vu ?

— Depuis le 14 au soir. Il est monté chez lui vers huit heures. Depuis, je ne l'ai plus aperçu.

— Il est donc en voyage, à moins que...

Queyrat n'acheva pas sa phrase, mais la concierge comprit sa pensée.

— Oh ! Monsieur le juge ! s'écria-t-elle. Deux crimes en même temps dans la maison, dans

une maison si bien tenue ! Cela ne serait pas possible.

Et elle répéta en sourdine :

— Dans une maison si bien tenue !... Songez donc !... Dans une maison si bien tenue !

Le petit vieillard était en proie à une grande agitation. Il allait et venait à pas précipités. Il s'arrêta pour interroger :

— On n'a pas vu ce Stephan Mordy depuis le 14 septembre ! Comment se fait-il que ni vous, ni personne n'ait songé à me prévenir, moi, ou le commissaire de police, de cette disparition ?

— Eh ! Monsieur ! Dans de pareils événements, on perd la tête !

» Ce sont vos questions qui m'ont fait songer à ce locataire. Jusqu'à présent, je n'avais même pas réfléchi que je ne l'avais pas vu durant ces six derniers jours.

— Il n'est donc venu ni lettre, ni visite pour lui ?

— Non, monsieur ! Il n'en vient jamais. C'est un vieux garçon, il ne voit personne. Il fait son ménage lui-même. Il vit comme un ours.

— Il est rentier ?

» Le prince Louis, après un congé de deux mois, ira reprendre son service en Russie.

» Demain, la princesse Lœtitia et les princes Victor et Louis se rendront à San-Remo, où ils feront une visite à l'impératrice Eugénie. »

LES PASSEPORTS EN ALSACE-LORRAINE

On mande de Berlin :

« Malgré les dénégations intéressées de certains organes dont les dires sont dénués de sanction, il se confirme que des adoucissements successifs vont être, à bref délai, *insensiblement* introduit dans l'application de la mesure des passeports en Alsace-Lorraine.

» Il est significatif, à ce propos, de remarquer que l'arrêté du 28 février dernier rétablissant dans sa rigueur l'obligation du passeport ordonnée en mai 1888 n'a été pris que pour la forme, et que l'adoucissement accordé sur la frontière de la Haute-Alsace a été maintenu.

» Les essais faits dans les arrondissements de Thann et d'Altkirch ayant donné les plus satisfaisants résultats pratiques, le gouvernement allemand a résolu de se montrer de moins en moins rigoureux et d'étendre petit à petit les mesures de faveur aux arrondissements voisins. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1^{er} avril 1891.

Le marché s'est légèrement amélioré. Le 3 0/0 finit à 93.05 ; le 4 1/2 0/0 à 105.35. Mais les affaires restent toujours très restreintes et l'on doit enregistrer comme un résultat très satisfaisant la solidité de ceux de nos établissements de crédit qui, comme la Banque de Paris, maintiennent leur précédente avance.

La Société Générale est également très ferme à 490. Le Crédit Lyonnais garde ses bonnes tendances à 785.

La Banque d'Escompte reste bien tenue à 530. Le Crédit Foncier fait 4,275.

Nous laissons le Crédit Mobilier à 425 demandé.

L'action des Chemins de fer Portugais est en reprise à 445. La baisse ne pouvait être, au surplus, attribuée qu'à des manœuvres de Bourse, car elle est en contradiction flagrante avec les excellents résultats obtenus par l'exploitation.

La Banque Nationale de Saint-Domingue met en vente jusqu'au 12 avril courant 6,000 actions de 500 fr. au porteur et 6,000 parts de fondateur. Les actions productives d'un dividende de 20 fr. coûtent net 300 fr., et les parts qui rapportent 8 fr. de dividende valent 80 fr. Etant donné les monopoles que possède la Banque Nationale de Saint-Domingue en vertu d'un privilège d'Etat, ses titres constituent un placement sérieux, susceptible de plus-value importante.

En dehors du dividende de 2 fr. 50, annoncé pour le 20 courant, on prête au conseil d'administration des mines d'or de Saint-Antoine l'intention de répartir des acomptes chaque fois que le chiffre des bénéfices réalisés lui permettra de donner 2 fr. 50.

Les Chemins Economiques font 424.50.

— Non. Il est employé à la banque Odon Wegrow.

— Employé à la banque Odon Wegrow ! Tiens ! Tiens ! fit le juge sur trois tons différents. Voilà qui est singulier ! On a dû alors venir de son bureau demander après lui ?

— Personne n'est venu.

— A moins que quelqu'un ne se soit présenté durant une de vos absences qui sont très fréquentes, m'avez-vous dit... beaucoup trop fréquentes !

Madame Robinet se mordit les lèvres.

Le juge continua :

— Cet homme occupait-il une place importante dans les bureaux de la banque ?

— Je crois que oui.

— Depuis combien de temps habite-il votre maison ?

— Depuis deux ans.

— Quel âge a-t-il ?

— Une cinquantaine d'années.

— S'est-il absenté depuis qu'il habite rue Fondary ?

— Jamais.

— Il ne vous a pas dit, avant le 15, qu'il eût l'intention de voyager ?

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

GRAND INCENDIE

Dans la forêt de Fontevault

Un nouvel incendie s'est déclaré hier dans la forêt de Fontevault, et celui-ci a dépassé en importance tous les plus célèbres dont on se souvient dans notre région.

Il a commencé vers 3 heures 1/2 après midi dans les landes de Chanteloup, près Fontevault. Activé par un vent d'est violent, il s'est étendu vers Saint-Cyr-en-Bourg, gagnant les coupes de la Bouchardière; puis, le vent soufflant toujours, les flammes ont ravagé de beaux taillis se rapprochant de Brézé.

A la nuit, les lueurs que ce sinistre répandait éclairaient tout le pays; les quais de Saumur, les ponts étaient même illuminés, et nombre de promeneurs ont gagné le coteau des Moulins pour se rendre compte de son importance. C'était un spectacle grandiose et effrayant. Muni de longues-vues, on pouvait suivre le progrès du feu s'étendant de proche en proche, toujours vers l'ouest. On était témoin des efforts que faisaient les travailleurs pour maîtriser cet incendie.

Le feu a été arrêté en avant par la route de grande communication de Saint-Cyr à Fontevault, et du côté opposé à Grandfond, Bizay, etc. En raison du vent et de la grande sécheresse, les flammes ont pu ravager de 6 à 7 kilomètres de front sur 3 à 4 de largeur, soit 28 kilomètres carrés.

Cette surface comprend bien des landes, avec bruyères peu élevées, mais aussi de nombreux taillis, d'âges différents, appartenant à divers propriétaires. Les ajoncs, les guinches sèches ont été de puissants agents de propagation du feu.

Les quatre communes de Fontevault, Saint-Cyr, Brézé, Epieds, ont été atteintes. Toutes leurs populations sur pied se sont portées avec empressement vers les points où elles pouvaient espérer maîtriser les flammes.

Les enfants de la colonie de Saint-Hilaire sont arrivés dès le début ainsi que la garnison et la gendarmerie de Fontevault.

La gendarmerie de Saumur, sous la conduite du capitaine, du maréchal des logis et du brigadier, s'est jointe à ceux-ci pour encourager les travailleurs.

M. Maxwell, procureur de la République à Saumur, M. Meynier, juge suppléant, se sont transportés hier soir dans la forêt de Fontevault et ont ouvert une première enquête.

La cause de ce sinistre est inconnue. Le feu a commencé à peu de distance du champ de tir de la garnison de Fontevault, et il y a eu exercice le matin. Mais cet exercice était ter-

— Non.

— Est-il Français ? Son nom ne l'indique pas.

— M. Mordy parle avec un accent étranger qui ressemble à l'allemand.

— Vous n'avez pas entendu dire qu'il ait des parents à Paris ?

— Non, et je ne le crois pas. Quand il a loué rue Fondary, il venait de l'étranger. Il a payé un terme d'avance, il a acheté des meubles et s'est installé.

— Est-il entré immédiatement à la banque Odon Wegrow ?

— Je crois que oui, autant du moins qu'on peut savoir quelque chose touchant cet homme.

— A quel étage loge-t-il ?

— Au quatrième. Sa porte fait pendant à celle de M. René Bernard.

— C'est le voisin immédiat de l'assassiné ! s'exclama le juge d'instruction.

Queyrat réfléchissait :

— Un étranger, célibataire, sans aucune attache d'amitié ni de famille, employé chez le futur beau-père de René Bernard, qui pouvait avoir vu les billets dus par Gustave Marchand, qui n'a pas paru depuis le crime ! Cela ferait un excellent assassin !... ou le complice du meurtrier !... ou sa victime !... (A suivre.)

miné à neuf heures et le feu ne s'est manifesté qu'à 3 heures 1/2 du soir. Dans cet intervalle, bien des ramasseurs de guinche ont traversé la lande, et il se pourrait encore qu'un fumeur maladroit fût l'auteur de ce sinistre.

Le feu a été complètement éteint à 4 heures 1/2 du matin. Les populations et les troupes ne se sont retirées qu'à ce moment, après dix heures d'un travail des plus pénibles.

Les autorités et la gendarmerie de Saumur ne sont également rentrées que ce matin vers 2 heures.

Il est impossible de donner un chiffre même approximatif des pertes : trop d'intérêts sont engagés, et le désastre a une trop grande étendue.

AVIS

A compter du 1^{er} MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, *complètement fermées les dimanches et jours de fête*, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

UNE TEMPÊTE

Le bureau météorologique de New-York signale une dépression barométrique actuellement à l'est de Terre-Neuve et qui occasionnera probablement des troubles atmosphériques sur les côtes de France entre jeudi et samedi.

D'autre part, M. l'abbé Fortin annonce également une tempête.

Gratifiés de deux jours de calme avec vent du Nord, nous subissons une forte bourrasque; des grêles et des orages, gelées les matins.

LES FÊTES DE PAQUES

A propos des manifestations de la Semaine sainte, un de nos confrères écrit :

« Le christianisme est dans nos moelles, il imprègne notre sensibilité, notre intelligence, toutes nos facultés. Il faudrait, pour l'en arracher, autre chose qu'une crise plus ou moins sincère d'idolâtrie scientifique. Et voilà pourquoi l'on respecte partout les jours saints; pourquoi, des Rameaux à Pâques, il y a un ralentissement réel de la vie sociale, — affaires ou plaisirs, — une sorte de recueillement pieux auquel personne ou à peu près n'essaie de se soustraire; pourquoi enfin les hommes politiques eux-mêmes, ces éternels bavards, prennent maintenant leurs vacances. Ils ont raison. Leur bavardage mesquin serait agaçant, exaspérant, dans cette atmosphère de recueillement où est plongé l'univers chrétien, uniquement attentif à la passion de son Dieu. Regardés du haut du Calvaire, l'Élysée-Montmartre ou la tribune du Parlement apparaîtraient comme des points perdus dans l'espace. »

En province comme à Paris, l'affluence des fidèles qui se pressait ces jours derniers dans les églises a montré encore une fois que les sentiments religieux sont loin de s'affaiblir.

PAS DE CARROUSEL A PARIS

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Les meilleures choses périssent par l'abus qu'on en peut faire. Ainsi des carrousels. Ces exercices mettent en relief les qualités des cavaliers et des chevaux; en cela on ne peut que se féliciter de voir l'armée y prendre part. Mais, si on les multiplie, ils deviennent nuisibles à l'instruction qu'ils détournent de son but militaire pour lui donner un caractère de parade, et qu'ils accaparent pendant de trop longues périodes.

» L'engouement est un de nos défauts; parle-t-on d'organiser une fête, immédiatement cinq ou six autres fêtes semblables sont annoncées. On se rappelle que le fait s'est produit à propos du double carrousel du Palais de l'Industrie et de la galerie des machines. Auquel des deux le Ministre de la guerre donnerait-il la préférence, ne pouvant livrer les régiments de cavalerie de Paris et l'École de Saumur à des représentations théâtrales nécessaires ?

» M. de Freycinet a résolu cette difficile question par une abstention complète basée sur les considérations suivantes qu'il a expo-

sées dans une lettre adressée au gouverneur de Paris :

» Le concours de l'armée ne sera dorénavant prêté aux fêtes de bienfaisance qu'aux conditions suivantes : 1^o les préparatifs de la fête ne nuiront en rien à l'instruction de la troupe; 2^o le concours prêté par les officiers et les soldats sera absolument volontaire; 3^o il n'y sera fait que les exercices habituels de la cavalerie; 4^o les hommes ne seront ni travestis ni déguisés.

» Les organisateurs du carrousel, ayant jugé qu'à ces conditions la fête ne présenterait qu'un intérêt médiocre, ont renoncé à donner suite à leur projet.

» C'est fâcheux pour le public, mais c'est tant mieux pour l'armée. »

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 27 mars. — Alfred-Célestin-Jean-Baptiste-Marie Pasquereau, rue de la Tonnelle.

Le 28. — Marcel-Roger Lambault, rue Pharonelle.

Le 29. — André-Joseph L'Hôte, rue Fardeau; — Joseph-Auguste Crochon, rue Saint-Lazare; — Henri Yvain, à l'Hospice.

Le 30. — Célestine Chalmon, à l'Hospice.

Le 31. — Maurice-Victor Rougé, rue de la Visitation.

MARIAGES

Le 31 mars. — Lucien-Émile Joulain, sellier, a épousé Lucie-Camille Princé, modiste, tous deux de Saumur; — Marcel Bresson, maréchal des logis à la 5^e compagnie de ramonte, a épousé Lucienne Caillé, sans profession, tous deux de Saumur; — Ludovic Bretonnière, ajusteur, de Nantes, a épousé Blanche-Hélène Brard, sans profession, de Saumur.

Le 1^{er} avril. — Louis-Ulysse Gauron, brigadier moniteur de maréchalerie, a épousé Ernestine-Angèle-Nathalie Peiteau, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 28 mars. — Henri Vallard, carrier, veuf, 45 ans, rue de l'Hermitage.

Le 29. — Léger-Joseph Guillaume, 41 mois, rue de la Visitation.

Le 30. — Anne Angignard, 1 an, rue de la Visitation; — Etienne Drouard, charpentier, veuf, 71 ans, à l'Hospice; — Anne Boyer, marchande de chiffons, épouse de Michel Marche, 80 ans, à l'Hospice; — Henri Chevalier, journalier, 61 ans, à l'Hospice; — Maurice-Jules Marchesseau, 29 jours, rue Saint-Michel.

Le 31. — Marie-Louise Charlotte Leroy, 2 mois 1/2, place Maupassant.

Le 1^{er} avril. — Anne-Joséphine Ollivier, sans profession, épouse de François Nouvel, 57 ans, à l'Hospice.

MONTREUIL-BELLAY

Nominations. — MM. Hacault, notaire, et Guyot, docteur en médecine, viennent d'être nommés, le premier maire de Montreuil-Bellay, en remplacement de M. Aubelle, démissionnaire, et le second adjoint, en remplacement de M. Hacault, nommé maire.

INCENDIE A MONTSOREAU

On nous écrit de Montsoreau, 1^{er} avril : « Aujourd'hui, vers 2 heures, peu avant qu'on appelât au feu pour défendre les bois de Fontevault, un incendie se déclarait à Montsoreau dans un chaumier appartenant à M. Rioche.

» Les flammes menaçaient la maison d'habitation, mais le danger a été conjuré grâce à l'activité de MM. Forêt, couvreur à Candès, et Goblet, charpentier à Montsoreau.

» Tous les habitants sont accourus en hâte et ont courageusement fait leur devoir; à leur tête M. l'abbé Diard, curé de Montsoreau, qui est resté sur les lieux jusqu'à la fin, bien que mouillé se tenant toujours au plus près du foyer de l'incendie. Il n'est que justice de proclamer sa noble conduite en cette circonstance. En fait d'autres autorités, absence complète.

» La toiture du hangar a été fortement endommagée. La perte s'élève à 200 francs environ. Ce feu est dû à l'imprudence d'un enfant qui faisait enflammer des allumettes chimiques près du chaumier.

» Sans de prompts secours, plusieurs bâtiments auraient pu être également incendiés.

LA FOSSE-DE-TIGNÉ. — Dimanche dernier, vers 2 heures, le feu s'est déclaré dans le bois de la Berne, appartenant à M. Carie. Quatre hectares de taillis ont été brûlés. L'incendie, quoique activement combattu par un grand nombre d'habitants du pays, n'a pu être éteint que vers 8 heures du soir.

ANGERS

L'Érection de la Croix de Mission AU TERTRE SAINT-LAURENT

Il s'est produit dimanche, à Angers, un de ces événements remarquables que les annales d'une ville enregistrent peut-être rarement deux fois, au cours d'un siècle. Qui n'a point suivi le spectacle grandiose donné par la population entière, qui n'a point entendu les acclamations de cette immense multitude, ne saurait se faire une idée complète de cette mémorable journée.

La plume comme la parole éprouve son impuissance à décrire dans toute sa grandeur cette imposante manifestation de la foi chrétienne. La pompe de nos plus belles fêtes civiles, l'éclat de nos processions religieuses ont été éclipsés en cette circonstance.

Cependant la réclame moderne, si indispensable maintenant pour la réussite des grandes réunions, avait été exclue avec soin. Le vendredi soir seulement, la *Semaine religieuse* et le samedi la presse locale annonçaient l'Érection de la Croix et publiaient l'Ordre du Cortège. Rien de plus modeste comme appel et comme mise en scène.

On voulait une fête exclusivement angevine et exclusivement religieuse. Les sentiments bien connus des catholiques garantissaient le succès, mais personne ne s'attendait à semblable triomphe.

Dès la matinée, la journée s'annonçait sous les meilleurs auspices; chaque paroisse voyait doubler les rangs des hommes qui accomplissent leur devoir pascal. Les églises ne pouvaient contenir l'assistance qui se pressait aux offices; depuis de longues années, on n'avait remarqué une affluence aussi considérable. *Hæc dies quam fecit Dominus; exultemus et letemur in ea.*

Cependant tout le monde attendait impatient la fin des vêpres.

Le jeudi soir, on avait demandé dans chacune des dix paroisses cinquante hommes pour porter à tour de rôle la Croix de Mission. En doublant ou même en quadruplant ce chiffre, on eût à peine réussi à satisfaire toutes les bonnes volontés. Aussi, quand fut venue l'heure de se rendre dans la cour de l'évêché, chacun voulait faire partie des escouades.

Les compagnies se grossissent d'une réserve et se triple d'une territoriale, puisque les plus âgés, des vétérans de 48, se jettent dans les rangs, mêlés aux plus robustes et aux plus jeunes. Ouvriers, bourgeois, nobles, artisans, employés, gens de professions libérales s'alignent sur six de front sans autre distinction que la taille. Chaque groupe, précédé d'une croix paroissiale, compte soixante, soixante-dix et quatre-vingts porteurs. Leur insigne est un Christ attaché à un petit oriflamme dont la couleur distingue chaque compagnie.

Le bataillon compact stationne, depuis vingt minutes, rue de l'Évêché, quand enfin le cortège se met en marche. Pas le moindre appareil militaire en tête. Des tambours civils seulement annoncent que la procession s'avance et les suisses suffisent seuls à préparer un passage convenable.

Derrière la bannière de la cathédrale défilent les enfants des écoles primaires, leurs maîtres, les divers Patronages et Sociétés, la musique du pensionnat Saint-Julien, dirigée par M.

Denécheau, et les élèves de l'établissement, la musique du pensionnat Saint-Urbain et les élèves, l'externat Saint-Maurille, la musique et les élèves du Petit-Séminaire Mongazon, le clergé des dix paroisses.

Après, le bataillon des porteurs s'ébranle; il est précédé par l'excellente musique de l'habile et infatigable M. Lotz.

La Croix de Mission, avec son grand Christ, sort du Palais épiscopal et apparaît aux regards de la foule. Elle est à demi couchée sur un superbe brancard recouvert d'une draperie pourpre. Tout ce beau travail a été exécuté dans les ateliers de M. Moissoner, qui veut lui-même conduire son œuvre jusqu'au lieu destiné à la recevoir.

A chacune des extrémités du brancard s'avancent vingt-cinq ou trente hommes. Ils montent énergiquement cette première station et le fardeau de neuf cents kilogrammes paraît léger à leurs épaules.

De toutes parts, les chants éclatent à ce moment. Derrière la croix, c'est le *Vexilla regis* qui retentit à pleins poumons; en avant, ce sont les voix, ce sont les instruments qui se font entendre. C'est la musique de Mongazon qui joue avec ardeur: *Je suis chrétien*. Ce cantique si populaire, mis en accompagnement délicat par M. l'abbé Jaudouin qui en dirige l'exécution, produit un effet entraînant et irrésistible. On chante dans le cortège, on chante sur les trottoirs, on chante aux fenêtres, on chante sur les murs, sur les toits et jusque dans les jardins; hommes, femmes, enfants grands et petits répètent: « Je suis chrétien ». A mesure que le cortège s'avance, l'enthousiasme gagne et envahit la multitude entière.

Après avoir marché environ deux cents mètres sous le poids de la croix, chaque escouade cède l'honneur à une autre et va reprendre son rang.

Au passage du monument sacré, les têtes se découvrent et les fronts s'inclinent avec respect. Les familles sont heureuses de voir un de leurs membres au cortège.

Vers quatre heures et demie l'on arrive à la dernière station: c'est la plus pénible. Avant d'atteindre le Tertre, il faut graver la côte de la rue des greniers Saint-Jean, un véritable calvaire. C'est à la cathédrale qu'est réservé ce suprême honneur. Mais cinquante hommes ne suffisent plus; on a déjà dû faire halte; cependant, les cyréniens tiennent bon, ils veulent aller jusqu'au bout. On remplace les plus fatigués, et toutes les épaules qui peuvent se glisser sous les brancards s'empressent d'apporter leur concours. Le bataillon entier voudrait donner à ce moment. Un brave ouvrier supplie M. de Quatrebarbes de lui céder la place; M. de Quatrebarbes résiste, mais pour faire plaisir à l'excellent homme, il doit céder.

C'est à peine si le cortège parvient à s'ouvrir un passage à travers cette multitude compacte qui recouvre le plateau du Tertre. La croix arrive enfin sans accident au pied de la chapelle.

Mais tout est envahi et l'on n'aperçoit pas encore M^{re} Freppel; et derrière lui suivent des milliers d'hommes représentant toutes les situations sociales, Parlement, magistrature, armée, etc. Sa Grandeur apparaît enfin. Les missionnaires et le clergé gravissent les degrés du reposoir et entrent sous les voûtes de la chapelle. La musique joue: *Je suis chrétien!* La multitude répète le refrain avec un enthousiasme toujours croissant.

M. Lotz donne à son tour pendant que l'on achève d'élever la croix sous les voûtes du monument.

Monseigneur la bénit, et l'on chante un générique *O Cruz ave*.

Pendant ce temps, la foule afflue sans cesse.

Les rues voisines, les toits, les murs, les jardins se couvrent de monde. Il y a là peut-être trente, quarante mille âmes. Du haut de l'estrade, il est impossible d'apercevoir les derniers flots de cette mer vivante. D'ailleurs, d'après un calcul, plutôt amoindri qu'exagéré, sur le parcours on comptait en moyenne 100 personnes par 20 mètres dans les deux haies continues de l'assistance. Sur un espace de

deux kilomètres, c'est un chiffre de 40,000 âmes. Et le cortège comprenait bien environ 10,000 hommes ou jeunes gens.

Pas n'est besoin de la force publique; la sympathie et le respect suffisent à contenir cette immense multitude.

C'est à cet auditoire innombrable que le R. P. Berthe s'adresse du haut de l'estrade: Criez vive la croix! et des milliers de poitrines répètent trois fois à tous les échos d'Angers cette parole chrétienne. Les acclamations: Vive Léon XIII! Vive l'évêque d'Angers! Vive le bon peuple d'Angers! Vivent les missionnaires! retentissent ensuite avec une énergie sans égale. Le spectacle est incomparable.

M^{re} Freppel termine cette admirable cérémonie en rappelant aux Angevins que cette croix sera désormais un pèlerinage pour la cité, et il donne la bénédiction papale.

A peine le clergé est-il descendu que la multitude escalade de tous côtés les gradins; on veut voir de près, on veut vénérer cette croix que l'on vient de porter en triomphe, cette croix, notre espérance. *O cruz! o spes unica, in hæc triumphi gloria!*

Puis les familles se rejoignent et se retirent la joie au cœur.

Voilà une journée qui laissera dans la ville d'Angers un souvenir impérissable. Grands et petits ont été les acteurs d'une scène d'une beauté sans égale.

(J. de Maine-et-Loire) F. DELAHAYE.

POITIERS. — Une bonne mesure. — Vendredi, la police a fait lever la tente de nombreux nomades qui, depuis quelques jours, campaient aux environs de la ville.

On peut évaluer à 60 ou 80 nomades le nombre des expulsés.

Cette mesure aura certainement pour effet de rassurer les habitants de la banlieue.

Il est à craindre, toutefois, que les habitants des communes rurales n'aient pas à se féliciter de la mesure prise à Poitiers.

Nos voisins feront bien de veiller sur leurs poulaillers. (Journal de la Vienne.)

ARGENTON-CHATEAU. — Une bonne capture.

— Depuis cinq ou six mois, les bois d'Anjou (Deux-Sèvres) étaient habités par deux loups, qui détruiraient tous les chevreuils; les chasses organisées n'aboutirent à aucun résultat. Les deux fauves n'ayant plus de victimes à faire dans cet endroit, eurent la mauvaise idée de venir élire domicile dans la forêt d'Etusson, appartenant à M. Chessé, ne sachant pas avoir maille à partir avec un chasseur aussi habile qu'intrepide, M. Guillon, garde.

En effet, depuis quinze jours, seul avec sa meute, il ne cessait de leur donner la poursuite sans pouvoir les atteindre. Jeudi, pendant sa chasse, il aperçut un chevreuil fraîchement mort; ne doutant pas que messieurs les loups ne fussent les auteurs de ce meurtre, il eut l'heureuse idée d'introduire dans les chairs du chevreuil des petites boulettes de poison. L'autre matin, à quelques centaines de mètres de leur proie, il trouvait morts un loup et une louve pesant 40 kilos chacun.

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Le Conseil municipal de Nantes, dans sa séance du 25 mars, a autorisé l'Administration à traiter avec un concessionnaire pour l'éclairage de la ville par l'électricité.

Cette question de l'éclairage a été minutieusement étudiée et longuement mûrie par la municipalité, qui a fait tous ses efforts pour trouver une solution satisfaisante à la fois pour la ville et pour les particuliers.

A Saint-Briac, les essais d'éclairage électrique ont pleinement réussi.

Samedi soir, à dix heures, cent lampes ont été éclairées au café Besnard.

Mille lampes environ ont donné pendant un long moment de la lumière des Ponts-Neufs dans d'excellentes conditions.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 2 avril, 4 h. 25.

Dans la séance du Congrès des mineurs, tenue dans la matinée, on a reçu communication de nombreux télégrammes apportant l'adhésion de l'Allemagne et de la Belgique. Un télégramme annonçant que les ouvriers bannis de la Sarre qui participèrent aux travaux préparatoires du Congrès sont congédiés.

Le vote par nationalité a été adopté par 58 voix contre 40. Les Anglais ont voté contre; les continentaux pour.

HAVAS.

Théâtre de Saumur

Direction ALBERT CHARTIER

JEUDI 2 AVRIL 1891

UN PRIX MONTYON

Comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Albin VALABRÈGUE et HENNEQUIN.

LES VIEILLES GENS

Comédie inédite en 1 acte, de M. Albin VALABRÈGUE.

Elles sont sans rivales!

Le Poil (Basses-Alpes), le 27 février 1890. — Depuis longtemps je souffrais d'un violent mal d'estomac qui m'empêchait de dormir; j'ai employé une boîte de *Pilules Suisses* à 1 fr. 50 la boîte, et j'ai été complètement guéri. (Sig. lég.)

J. JOSEPH.

BOURSE DE PARIS

Du 1^{er} Avril 1891

3 0/0	95 40
3 0/0 nouveau	93 50
3 0/0 amortissable	96 40
4 1/2	105 50

MARCHÉS

BOURGUEIL, 31 mars

Froment, l'hectolitre, 21 50. — Seigle, 14 70. — Orge, 16 fr. — Avoine, 10 50. — Pommes de terre, 5 50. — Haricots de Soissons, 28 fr. — Haricots rouges, 26 50. — Bœuf, le kil., 4 50. — Veau, 4 90. — Mouton, 2 fr. — Porc, 4 40. — Œufs, la douzaine, 65. — Poulets, la paire, 15 fr. — Canards, 4 fr. — Oies, 40 fr. — Dindons, 14 fr. — Beurre, le kil., 2 90.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les *Capsules Guyot*, si efficaces dans les cas de rhume, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les capsules qui portent sa signature imprimée sur chaque capsule blanche. Dépôt dans la plupart des pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

Grand Assortiment d'Articles de Pâques

et Poissons d'Avril

ŒUFS CANDI ET DÉCORÉS, PANIERS

GARNIS, POULES,

PETITS POUSSINS, etc., etc., etc.

Spécialité d'articles pour Baptêmes

Coffrets satin riche haute nouveauté

Tous ces articles sont vendus à des prix très modérés.

Toute personne achetant 3 francs de confiserie a droit à un BILLET DE TOMBOLA.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux à obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M. LABOË, notaire à Angers, boulevard du Roi-René, 56 bis, et de M. FOREST, notaire à Segré.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

À la Chambre des Notaires d'Angers, rue Chevreul

Le 18 Avril 1891, à 1 heure

La Terre du Bois-Lozé

SITUÉE

Communes de Vern et Brain-sur-Longuenée

Beau château, parc, étang, prairies, bois et méteries.

Contenance: 196 hectares.

Mise à prix: 320,000 fr.

Jouissance de suite.

On peut traiter avant l'adjudication.

Proximité de la gare de Chazé (ligne de Paris à Saint-Nazaire) et de la gare du Lion-d'Angers.

Pour les renseignements et traiter, s'adresser auxdits notaires, et, pour visiter, au château.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située rue d'Alsace, n° 3,

Actuellement occupée par M^{me} veuve LAUMONIER.

S'adresser à M. JOUSSEAUME, même rue, n° 4. (40)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN

UNE MAISON

Occupée par M. Le Blaye

S'adresser à M^{me} JACOT, rue d'Orléans, 76. (178)

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

A VENDRE

CHEVAL ALEZAN

SE MONTE ET S'ATTELE

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

CABINET D'AFFAIRES

Le 15 Avril 1891, M. ARTHUR ROUX, comptable à Saumur, ouvrira un CABINET D'AFFAIRES, rue Dacier, n° 47, et s'occupera spécialement de: Recouvrements et contentieux, location de maisons, arpentages, expertises, achat et vente de propriétés, réglemens de comptes de toute nature, renseignements divers.

A CEDER

Magasin de Mercerie Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique

DÉGUSTATION

R. MABILEAU ET C^{ie}

Place du Roi-René SAUMUR

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

AVIS

M. Vernery, opticien à Pontivy, a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il est le seul possesseur de verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable, les courbes en sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défauts de la vue, ils permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. VERNERY donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture acier fin, or et argent.

M. VERNERY sera visible du 1^{er} au 20 avril, hôtel de Londres, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Entrée libre

HOTEL DE LONDRES

Saumur

CRÉDIT A TOUT LE MONDE

PAR LA MAISON

L'ÉPARGNE POPULAIRE

SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre:

1 Bon de 15 fr. contre un versement de	1 fr. et 1 fr.		
1 — 20	2 » 1 »	2 » 1 »	Par semaine
1 — 30	3 » 1 »	3 » 1 »	
1 — 40	4 » 1 50	4 » 1 50	
1 — 50	5 » 2 »	5 » 2 »	
1 — 60	6 » 2 50	6 » 2 50	
1 — 80	8 » 3 »	8 » 3 »	jusqu'à
1 — 100	10 » 3 50	10 » 3 50	
1 — 120	12 » 4 »	12 » 4 »	
1 — 140	14 » 4 50	14 » 4 50	
1 — 160	16 » 5 »	16 » 5 »	Parfait paiement
1 — 180	18 » 5 50	18 » 5 50	
1 — 200	20 » 6 »	20 » 6 »	

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire, A^d COLLAS.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ARTICLES DE PAQUES

Oufs en tous genres, Vannerie fine et bon marché, Oiseaux, Porcelaines, Biblots, etc.

ARTICLES DU 1^{er} AVRIL

Poissons en sucre, en chocolat, en carton, Surprises, etc.

Rayon spécial de Pain d'Épices en morceaux, Pavés, Bonshommes, Nonnettes supérieures.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Paris	7 55	12 50	7 55	8 30	11 25				
Chartres	9 31	10 12	9 41	10 12	1 33				
Château-du-Loir	10 13	12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51		
Noyant-Méon	11 20	1 5	3 8	7 40	1 13		5 54		
Limiers-Bouton	11 20		3 17	7 49			6 4		
Vernantes	11 43		3 30	8 »			6 14		
Blou	11 54		3 41	8 10			6 24		
Vivy	12 2		3 49	8 17			6 31		
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42	
(départ)	12 23		1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53	
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41			7	
SAUMUR (Etat) (arrivée)	12 41			4 34	8 51			7 11	
(départ)		8 31	10 37					6 50	
Nantilly (départ)		8 37	10 44					7 3	
Chacé-Varrains		8 47	10 52					7 9	
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56		7 17	
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars		10 17	11 57		2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort			3 58		4 30	8 42		4 40	5 20
Saintes					6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux					9 52	4 18		9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Mixte matin	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux					5 40		8 20		3
Saintes					7 12	9 9	11 39	5 13	6 40
Niort					9 42	10 51	2 5	5 35	8 10
Thouars					12 12	12 45	1 35	4 15	8 40
Montreuil-Bellay					9 40	6 57	2 37	5 1	9 10
Brézé-Saint-Cyr					9 59	7 18	2 51	5 16	9 41
Chacé-Varrains					10 11	7 27	2 58	5 24	9 50
Nantilly (arrivée)					10 16	7 32	3	5 29	9 55
SAUMUR (Etat) (arrivée)					10 22	7 45	3 13	5 42	10 3
(départ)					7 25	11 25		2 52	5 20
Nantilly (départ)					7 36	11 36		3 4	5 31
SAUMUR (Orl.) (arrivée)					7 47	11 44	1 34	3 12	5 39
(départ)					7 57	11 54	1 39	3 16	5 43
Vivy					8 11	12 10		3 28	5 57
Blou					8 20	12 19		3 36	6
Vernantes					8 33	12 33		3 47	6 19
Limiers-Bouton					8 46	12 45		3 58	6 31
Noyant-Méon					9 1	12 58		2 15	4 10
Château-du-Loir					10 22	2 4		2 55	5 22
Chartres					2 47			5 56	9 26
Paris					5 50			7 30	11 50

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 34		7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50		8 39	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14		9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
(dép.)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(dép.)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 44
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 2	12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 25
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35
La Mérité	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23	
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32	
St-Martin			7 33	12 59	4 7		6 41	
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21	
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58		